



Formulaire de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement par abonnement sur le marché de Vottem

La candidature doit être adressée: soit par courrier recommandé à la Poste avec accusé de réception, soit par courrier déposé, contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception à l'adresse suivante : Monsieur le Bourgmestre, Administration communale de Herstal, Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal. Toute candidature qui ne sera pas introduite dans les formes ou qui ne comportera pas les informations et documents requis sera déclarée irrecevable conformément aux prescriptions de l'article 9 du règlement communal du 26 juin 2017 relatif à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics.

Vous êtes :

Indépendant personne physique

Données personnelles :

Nom :	G.S.M. 1 :			
Prénom :	G.S.M. 2 :			
Sexe :	Adresse e-mail :			
Date et lieu de naissance :				
Nationalité :				
Domicile légal :				
Rue :				
Numéro :	Boîte :	C.P. :	Ville :	Pays :

Gérant d'une société personne morale

Données personnelles :

Nom : G.S.M. 1 :
Prénom : G.S.M. 2 :
Sexe : Adresse e-mail

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile légal :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Données de l'entreprise :

Nom de l'entreprise : Forme juridique :

Siège social de l'entreprise:

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Données administratives

N° BCE/ TVA/ BTW : Guichet d'entreprise :

Activité ambulante proposée :

Catégorie de produits telle que définie par le Collège communal (article 3 du règlement communal du 26 juin 2017 relatif à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics) :

Type de produit/matériel/article proposé :

Nombre de mètres souhaités :

Type de commerce ambulante (entourer) : échoppes, camion magasin, autre (à préciser) :

Nécessité d'un raccordement électrique : oui – non. Puissance :

Liste des annexes à joindre obligatoirement à ce formulaire de candidature

- 1. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale :
 - 1a. Copie complète des statuts et des modifications.
 - 1b. Copie (recto et verso) de la carte d'identité du (ou des) gérant(s) et de leur carte de commerçant ambulante.
- 2. Copie (recto et verso) de la carte d'identité du candidat.
- 3. Copie de l'autorisation patronale d'activités ambulantes du candidat.
- 4. Copie de la carte de commerçant ambulante du candidat.
- 5. Copie des autorisations de préposé A ;

- 6. Liste de toutes les personnes susceptibles d'occuper l'emplacement* et, pour celles-ci, copie (recto et verso) de la carte d'identité.
- 7. La preuve de votre affiliation à une assurance incendie et la preuve du paiement de la prime.
- 8. La preuve de votre affiliation à une assurance R.C. et la preuve du paiement de la prime.
- 9. L'attestation de conformité de l'installation électrique du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- 10. L'attestation de conformité de l'installation gaz du commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- 11. L'attestation de conformité des extincteurs présents dans le commerce ambulant renseigné ci-dessus conforme à la législation en vigueur.
- 12. L'extrait intégral des données de l'entreprise délivré par la Banque Carrefour des Entreprises.
- 13. Le certificat de santé obligatoire et l'autorisation délivrée par l'A.F.S.C.A. en cas de vente de produits alimentaires.
- 14. L'immatriculation du camion magasin en cas de vente de poissons et viandes, et dérivés.
- 15. Une photo de l'étal ou du métier ambulant.

* Les personnes visées à l'article 26 §1 points 1 à 6 de l'Arrêté royal du 24 septembre 2006.

Signature du demandeur

Je certifie que les informations reprises sur le présent formulaire de candidature, ainsi que toutes les annexes fournies sont exactes et conformes. Je m'engage à présenter sur simple demande toutes les pièces justificatives originales aux délégués des services communaux, policiers, fédéraux.

Par la signature du présent document, j'ai été informé(e) que la Ville est autorisée à traiter mes données (reprises dans le présent document) en raison de ses missions d'intérêt public et aux strictes fins d'assurer l'accomplissement de ces missions et envoi de toute information y relative. En sa qualité de responsable de traitement, la Ville, sise voir infra, traite les données personnelles qui lui sont confiées dans le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD). Les données sont conservées

aussi longtemps que le demandeur sera inscrit à la BCE pour exercer l'activité pour laquelle il sollicite la présente autorisation. L'Autorité de Protection des données est compétente en cas de litige avec la Ville relatif au traitement de vos données. Pour faire valoir vos droits relatifs à vos données à caractère personnel (à savoir, le droit de demander une copie des données, le droit de rectification, effacement et portabilité des données ainsi que le droit de limiter ou de s'opposer au traitement), vous pouvez vous adresser par email à dpo@herstal.be ou par courrier à Ville de Herstal, DPO, Place Jean Jaurès 45, 4040 Herstal avec pour objet « RGPD – service du Commerce – commerce ambulant »).

Nom :

Prénom :

Fait à :

Date :

Signature obligatoire :